

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'ADDUCTION DE L'EAU POTABLE
DE LA REGION D'ANGERVILLIERS**

SEANCE DU 11 FEVRIER 2015
18H30

L'an deux mil quinze, le onze février à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DESOUTER, Président.

Date de convocation : le 4 février 2015

Secrétaire de séance : M DESSAUX

Etaient présents :

MM : - DUBOIS (suppl. M VERA) – POLINE - ADEL PATIENT - CLOU - GAUTIER - DESSAUX - GALISSON - BERRICHILLO – BAYEN

MME : PETITOT- BOYER – OLLIVIER HENRY (suppl. M ROBIN)

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

MM : ZUMELLO - VERA – TERRIS – GIARD – LAIGNEL – DEGIVRY – LONG (pouvoir à M DESOUTER) – BOSQUILLON (pouvoir à M BAYEN) - ROBIN

Le Président informe le comité Syndical que la délibération autorisant la signature d'un bail emphytéotique de droit commun avec la commune de Forges les bains est reportée à une prochaine séance. Le Comité Syndical accepte à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG GRANDE COURONNE EN MATIERE DE FINANCES DCS 2015-1

Considérant que le passage du Syndicat en régie publique début 2016 va se traduire par la réalisation d'opérations financières et comptables importantes, en quantité et complexes, à compter du 2^{ème} semestre de 2015,

Considérant que le CIG Grande Couronne est en capacité de mettre à disposition à ses collectivités adhérentes, des spécialistes en finance et comptabilité publique, au travers d'une convention,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un agent transmis par le CIG, dont les modalités sont les suivantes :

- durée de validité : 3 ans non renouvelables,
- frais d'intervention : le syndicat participera aux frais à concurrence du nombre d'heures de travail demandées, selon un tarif forfaitaire de 42,5 € TTC par heure de travail,

Considérant que les besoins du Syndicat sont estimés à 4h par mois entre avril et décembre 2015 (hors août), soit un total de 32h pour un montant forfaitaire de 1360 € TTC,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les termes de la convention du CIG Grande Couronne pour la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de remplacement en finance,
- **Autorise** le Président à signer la convention,

SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC ODILE DE KORNER DCS 2015-2

Vu la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage signée entre le Syndicat et Odile de Korner le 4 février 2014, en vue de l'accompagnement du Syndicat dans son projet de mise en place de la régie publique de l'eau ; dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Echéance de la convention : 31 décembre 2014
- Contenu de la mission : 10 jours de travail (1000€/j)

Considérant que d'une part, suite à un report du démarrage effectif de la mise en régie à janvier 2016 la mission d'Odile de Korner a été réduite de moitié en 2014 (5 jours au lieu de 10), et que d'autre part, la convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2014,

Considérant la nécessité d'être accompagné jusqu'à la mise en place de la régie,

Vu la proposition d'avenant n°1 à la convention, prolongeant la mission d'Odile de Korner jusqu'au 31 décembre 2015 et répartissant les 10 jours initiaux de travail selon les dispositions suivantes : 5 jours en 2014 et 5 jours en 2015,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention entre le Syndicat et Odile de Korner,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1

TRAVAUX CONCERNANT LE DEVOIEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A BRIIS SOUS FORGES DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LIMOURS
DCS 2015-3

Vu la convention constitutive du groupement de commande signée le 10 avril 2014, fixant les modalités de fonctionnement du groupement dans le cadre de la réalisation des travaux d'eau potable rue Simon Monfort à Briis-sous-Forges, conclu entre Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Limours et le Syndicat ; fixant la participation financière du Syndicat à l'opération à hauteur de 107 459,6 € HT (estimation),

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres déposées pour la réalisation de ces travaux, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Limours propose de retenir l'entreprise TPE ; pour un montant de travaux concernant l'eau potable de 36 858, 76 € HT,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le choix de l'entreprise TPE pour la réalisation des travaux,
- **Décide** d'inscrire la somme correspondante au budget

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME AUTOMATIQUE DE PERMUTATION DE BOUTEILLE DE CHLORE SUR LE CAPTAGE DE SAINT CYR DOURDAN
DCS 2015-4

Le Président expose au Comité Syndical ce qui suit :

Le système d'injection de chlore actuel du captage de Saint-Cyr-sous-Dourdan utilise une seule bouteille de chlore, ce qui implique l'arrêt du captage lors de la maintenance du système d'injection (notamment le remplacement de la bouteille de chlore).

L'Agence Régionale de Santé recommande d'une manière générale, l'installation d'un système d'injection automatique avec deux bouteilles de chlore, en permutation. Cette disposition permet la mise en sécurité de l'injection de chlore et de maintenir le captage en fonctionnement même lors des remplacements des bouteilles.

D'autre part le matériel actuel d'injection du captage est ancien et différent de celui utilisé sur les captages de Pihale et Crèvecoeur (type CIFEC). L'installation de ce nouveau système serait donc l'occasion d'installer le même matériel sur les 3 captages, facilitant de fait les futures opérations de maintenance et de remplacement des pièces par la future régie.

Considérant que la fourniture et la mise en place de ce système est estimé à 10 000 € .

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu l'exposé du Président ci-dessus,

- **Autorise** le Président à solliciter les aides financières pour l'installation d'un système automatique de permutation de bouteille de chlore sur le captage de Saint-Cyr-Sous-Dourdan auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et à signer tout document relatif à la demande de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30